ZONE DE LIBRE-ECHANGE :
analyse du coût d'opportunité en République Démocratique du Congo

par

Ibrahim YERO KANDE

Chef de travaux

Anne KAPINGA KALONJI

Assistante

Résumé

Dans cette étude, notre objectif était de déterminer le coût d'opportunité que la RDC supporte depuis son adhésion à la zone de libre-échange continentale africaine. En effet, depuis les années 1944, au sortir de la seconde guerre mondiale, le monde entier est emballé dans un contexte d'une mondialisation systématisée à laquelle aucun pays ne peut prétendre se soustraire. Depuis lors, toute la planète est dominée par des concerts de nations en termes des communautés économiques régionales (CER), chaine de valeurs mondiales ou régionales, voire des investissements directs à l'étranger (IDE).

C'est dans le même contexte que la RDC a, depuis le mois d'avril 2021, adhéré à une zone de libre-échange continentale africaine. Aussi, nous sommes-nous penchés sur ce sujet afin de déterminer le manque à gagner que le pays supporte depuis la période susmentionnée.

Ainsi, les résultats de notre recherche révèlent que le pays a renoncé à un fonds important de 1,193924 milliards de dollars américains des recettes douanières, lequel résulte de la différence entre les moyennes des trois années d'avant et d'après l'adoption.

En outre, par le test statistique de deux moyennes, il s'avère que le T calculé de 2,678 est inférieur à celui théorique qui est de 2,776 au seuil de signification de 5%, ce qui démontre une grande significativité de la différence entre les deux moyennes.

Mots-clés : *Zone de libre-échange, coût d'opportunité*

Abstract

In this study, our objective was to determine the opportunity cost that DRC has borne since its accession to the African continental free trade area. Indeed, since the years 1944, to the sortirs of the planet of the second world war, the whole world is packed in a context of a systematized globalization which no country can claim to escape. Since then, the whole planet has been dominated by concerts of nations in terms of regional economic communities (RECs), global or regional value chains or even foreign direct investment (FDI).

It is in the same context that the DRC has, since April 2021, joined an African continental free trade area. We have therefore examined this issue to determine the shortfall that the country has been suffering since the above-mentioned period.

For example, our research results show that the country has forgone a significant fund of US$1,193924 billion in customs revenue, which is the result of the difference between the three-year averages before and after adoption.

In addition, the statistical test of two averages shows that the calculated T of 2.678 is lower than the theoretical T of 2.776 at the significance threshold of 5%, which demonstrates a great significance of the difference between the two averages.

Keywords : *free trade area, opportunity cost*

INTRODUCTION

Depuis sa sortie de la seconde guerre mondiale, le monde a connu une mutation globale et inéluctable due à la nouvelle configuration d'un phénomène de grande envergure, notamment la « mondialisation ». Depuis lors, toute la planète est domptée par des organisations multinationales, tant sur le plan multilatéral que bilatéral, régional ou sous-régional.

Sur le plan multilatéral, il a été créé en 1944, à Bretton Woods, le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale pour superviser la politique financière mondiale. Cependant, en 1945, il a été créé, à San Fransisco l'Organisation des Nations Unies en vue d'un contrôle systématique de la mondialisation dans le domaine politique. Par la suite, d'autres organisations multilatérales sont apparues, notamment le General Agreement on Tariffs and Trade (1947) ainsi que l'Organisation Mondiale du Commerce (1995) pour trancher les affaires commerciales mondiales.[1]

[1] MBUINGA R., Mondialisation et enjeux contextuels, UNIKIN, 2022, p.8

Sur le plan régional, notre planète a salué des communautés économiques régionales (CER ou ACR) de haute envergure. Tels ont été les cas de l'Union Européenne (UE), l'Accord de Libre-échange Nord- Américain (l'ALENA), l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est(l'ASEAN) et de l'Union Africaine (UA). Il s'en est suivi aussi plusieurs communautés économiques sous-régionales instaurées dans chaque continent. Ainsi le monde est-il dominé de plus en plus par les concerts des nations en termes de zones de libre-échange, Unions douanières, marchés communs, unions économiques ou intégrations économiques. A cela s'ajoutent les chaines de valeur mondiales ou régionales avec des investissements directs l'étranger (IDE)[2].

C'est dans le même contexte de l'internationalisation que la République Démocratique du Congo s'est intégrée dans une Zone de libre-échange africaine le 02 avril 2021. Sachant qu'une telle intégration entraîne une circulation libre des marchandises due à la suppression des barrières douanières, il se pose à cet effet un problème épineux d'un **coût d'opportunité** que la RDC devait supporter à cause de cette adhésion. C'est de cela qu'il s'agit dans cette étude où nous pourrons comparer les avantages et les inconvénients de cette Zone de libre-échange dans le pays sous-examen.

I. METHODOLOGIE

Dans cette étude, nous avons utilisé les méthodes comparative et statistique, accompagnées des techniques documentaire et d'enquête. Par la première méthode, nous avons comparé la moyenne des recettes des trois années précédant l'adoption de la zone de libre-échange (2018, 2019 et 2020) ainsi que celle de trois années d'après l'adoption (c'est-à-dire 2021, 2022 et 2023). Par ailleurs, la méthode statistique nous a permis de procéder par un test de ces deux moyennes pour déterminer si la différence qui en est résultée est significative. En outre, la technique documentaire nous a permis de lire les ouvrages, articles ainsi que d'autres publications imprimées ou virtuelles en rapport avec notre thématique. La technique d'enquête quant à elle nous a permis de récolter les données à la Direction Générale des Douanes et Accises de la RDC.

II. CADRE CONCEPTUEL DE LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE ET DU COUT D'OPPORTUNITE

Ce deuxième point est consacré aux concepts de base de notre étude, notamment la zone de libre-échange ainsi que le coût d'opportunité, lesquels nous permettront de planter le décor théorique de notre analyse.

2.1. Zone de libre-échange

a) Théories sur la mondialisation et la zone de libre-échange

Comme déjà susmentionné, la zone de libre-échange fait partie de cinq niveaux d'intégration économique qui s'inscrivent dans le cadre de la mondialisation. Il s'agit donc de la zone de libre-échange elle-même, l'union douanière, le marché commun, l'union économique et l'intégration économique. Aussi est-il impérieux que nous nous appesantissions d'abord sur la mondialisation elle-même, avant d'expliquer ce dont il s'agit.

En effet, selon Joseph Stiglitz, **la mondialisation,** c'est l'intégration plus étroite des pays et des peuples du monde qu'ont réalisée d'une part, la baisse des coûts de transports et de communication, et d'autre part, la destruction des barrières artificielles à la libre circulation des biens, des services, des capitaux et - dans une moindre mesure - des personnes.[3]

D'où l'apparition des concepts tels que, « l'ouverture internationale, la globalisation, le commerce international, les échanges internationaux ou la mondialisation ». Aussi est-il impérieux de retracer l'historique de cette mondialisation depuis sa genèse.

Dans sa configuration moderne, depuis l'avènement de l'industrialisation (au 19ème siècle), les échanges internationaux ont franchi plusieurs phases et oscillations dont la première est caractérisée par l'expansion coloniale européenne et l'internationalisation des marchés financiers (1870 -1914). Dans cette phase embryonnaire de cette nouvelle configuration, les échanges des marchandises et les flux d'hommes suivent un axe Europe-Amérique.[4] Par ailleurs, les deux guerres mondiales (1914-1918 et 1940-1945) et la crise de 1929 à 1933 ont entraîné un freinage massif de ce commerce mondial déjà en pleine expansion.

Cependant, après la seconde guerre mondiale, ces échanges internationaux, contrairement aux autres périodes, ont commencé à rebondir de manière ordonnée sous l'impulsion et le contrôle des organisations de Bretton Woods, notamment l'ONU, le FMI, la Banque Mondiale etc. C'est donc dans ce contexte qu'il a été vulgarisé le concept « Mondialisation » dont la zone de libre-échange fait partie.

---

[2] BAENDE BOFUTA Y., Séminaire de mondialisation économique, UNIKIN, 2020, p.3
[I] Idem
[4] www.constructif.fr bibliothèque consulté le 28.08.2024

Dans cette nouvelle démarche, la période suivant celle de reconstruction après 1945 n'a été jusqu'à la crise pétrolière de 1973 qu'un intervalle de rattrapage des agrégats macroéconomiques mondiaux de 1913. La période d'après cette crise pétrolière jusqu'à nos jours a été caractérisée par les progrès techniques sans précédent, la baisse des coûts de transports et de communication ainsi que la suppression des barrières douanières sous l'impulsion du G.A.T.T. et de l'O.M.C. Aussi, ces progrès techniques, croissances économiques et organisations tant multilatérales que régionales ont-elles contribué au boom de la mondialisation, dans sa configuration actuelle.

Dans cette conception des choses, les échanges internationaux se situent à deux niveaux d'échelons, comprenant notamment les relations multilatérales et celles bilatérales ou régionales.

Dans le cadre des relations multilatérales, ces échanges s'effectuent sur des marchés mondiaux des biens, services et capitaux sous la supervision des organisations de BrettonWoods, notamment l'Organisation Mondiale du Commerce (l'OMC), le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale et l'ONU qui en sont les institutions régulatrices.

Par ailleurs, dans les relations bilatérales, régionales ou sous-régionales, le commerce international concerne les échanges des biens, services et capitaux au niveau continental ou sous régional. C'est surtout dans ce dernier contexte que l'on parle de la zone de libre-échange qui constitue l'un des concepts de base de notre étude.

Ainsi, les différents niveaux d'intégration économique sont définis de la manière suivante :

- *Zone de libre-échange* : il s'agit d'une union régionale dans laquelle les marchandises circulent librement entre les pays signataires sans être soumises à des barrières tarifaires ou non tarifaires. C'est cette forme des échanges régionaux que la RDC venait d'adopter en avril 2021[5] ;
- *L'Union douanière* : il s'agit d'une intégration régionale où les marchandises circulent librement entre les pays signataires. En plus, tous les pays, tant signataires que non signataires, ont un tarif douanier commun ;
- *Le Marché commun* : Ici il y a le libre-échange, le tarif commun et la libre circulation des biens, capitaux et personnes ; c'est le cas de l'Union Européenne ;
- *L'Union économique* : c'est une intégration régionale caractérisée par un tarif commun, une libre circulation des biens, des capitaux et des personnes, mais avec une harmonisation des politiques économiques. C'est donc un marché commun associé à l'harmonisation des politiques économiques ;
- *L'intégration économique* : c'est une zone de marché unique pour tous les pays signataires. Elle est caractérisée par une union économique associée à l'unification des politiques économiques et sociales.[6]

Suivant le même schéma d'intégration économique, il existe aujourd'hui plusieurs organisations régionales et sous régionales, telles que l'Union Européenne (UE), l'Accord de Libre-échange Nord-Américain (l'ALENA), l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est(l'ASEAN), l'Union Africaine (UA), le COMESA, la SADEC etc. Il sied de préciser que les grands pays qui détiennent des proportions imposantes dans les échanges internationaux tant au niveau régional que mondial sont ceux de l'UE, de l'ALENA avec les USA et le Canada et de l'Asie avec le Japon et la chine.[7] Voici comment se composent les 3 grandes communautés économiques régionales de haute envergure mondiale :

- L'Union Européenne : elle est composée de 27 pays européens ; celui qui aurait été le 28 (la Grande Bretagne), en est sorti depuis le 31 janvier 2020 ;
- L'ALENA : c'est une zone de libre-échange entre 3 pays d'Amérique, notamment les USA, le Mexique et le Canada ;
- L'ASEAN : c'est une zone de libre-échange d'Asie de l'Est qui comprend les pays suivants : Brunei, Darussalam, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Vietnam.

b) Ce sur quoi portent les échanges internationaux

Le commerce international porte sur les biens, les services et les capitaux. De nos jours, ce sont les biens et services intermédiaires importés ou exportés qui constituent la majeure partie de ces échanges internationaux. Par exemple, pour fabriquer un produit fini comme un ordinateur, les filiales ou les sous-traitants des multinationales s'échangent entre eux ses composants, par exemple les pièces informatiques.

[5] JAIME DE MELO, *Op.cit.*
[6] MBUINGA R., op.cit., p.9.
[7] GRUGMAN P. & OBSTFELD M., *Economie internationale*, Paris, 2009, p.23.

Aujourd'hui, près de 56% des biens manufacturés, et environ 73% des services échangés dans le monde sont des biens et services intermédiaires, destinés à intégrer un produit fini ou à compléter un service plus complexe.

Combiné à des systèmes de production et de livraison en flux tendus, ce fonctionnement en réseau a permis aux entreprises de réaliser des gains de productivité énormes. Cependant, les usines positionnées sur des secteurs à faible valeur ajoutée qui ne prennent pas assez vite la mesure de ces changements, perdent du terrain.

La fragmentation de la production constitue un phénomène majeur dans le processus de mondialisation. Cette fragmentation s'est accrue considérablement au cours de ces 10, voire, au maximum, ces 15 dernières années. Aujourd'hui, une multitude des pays ont pris une place quelque part dans la chaine de l'approvisionnement mondial.[8]

Par ailleurs, l'augmentation des échanges des produits fait que les marchés de facteurs soient devenus plus intégrés, et le resserrement des liens internationaux directs, particulièrement visible en ce qui concerne les capitaux. Au cours de la décennie écoulée, les flux transfrontaliers de capitaux ont triplé en pourcentage du PIB mondial. En outre, ces dernières années, les transactions internationales en actifs plus liquides ont augmenté. Cette nouvelle structuration du commerce international a connu une croissance phénoménale depuis les débuts de la moitié du 20 siècle.

Déjà en 2005, et d'une manière générale, dans les échanges internationaux, c'était toujours les produits manufacturés qui occupaient une place prépondérante ; ils étaient suivis en pourcentage mondial des services, puis des produits d'extraction minière, et enfin les produits agricoles : le diagramme suivant illustre cette répartition des proportionnalités.

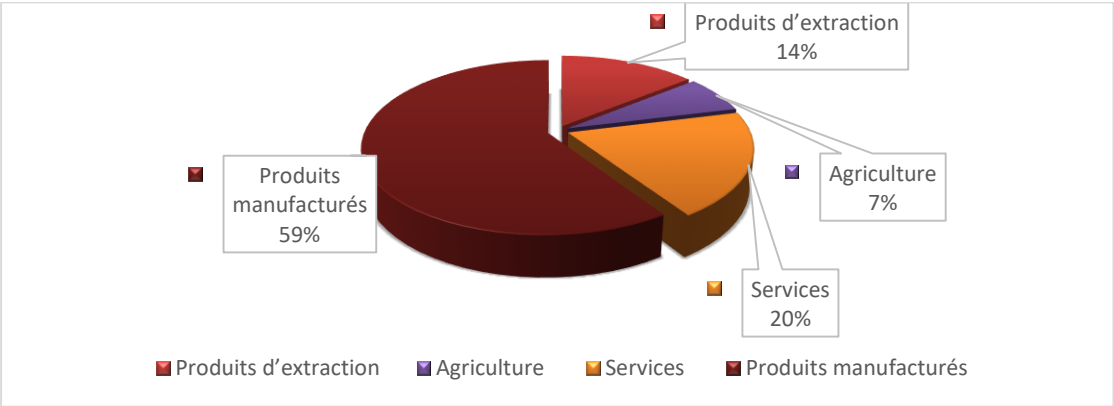

Source : Organisation Mondiale du commerce

c) Importance des échanges internationaux

A l'heure actuelle, aucun pays ne peut prétendre vivre en autarcie, quelles que soient ses richesses. Cela revient à dire que le commerce international s'impose, car il permet de se procurer ce qui manque au pays ou ce dont il dispose, mais à moindre frais, voire en meilleure qualité. En outre, la zone de libre- échange permet l'élargissement des marchés, l'amélioration du climat des affaires entre pays, les échanges des technologies etc.

Dans le chef du consommateur, la zone de libre échange est un grand facteur d'amélioration de son bien-être étant donné la suppression en amont des taxes douanières à l'importation qui ne pourraient plus figurer implicitement dans le prix de vente des produits et services.

d) Facteurs favorisant la zone de libre échange

Il s'avère que plusieurs facteurs peuvent être à la base des échanges internationaux. En effet, à l'exception des raisons évoquées au point c sur l'importance du commerce international, la zone de libre-échange se réalisant surtout dans le cadre des accords commerciaux régionaux (ACR) ou des communautés économiques régionales (CER), pourrait être motivée par d'autres raisons suivantes :

- La proximité géographique ;
- L'interdépendance économique ;
- Le faible coût de transport ;
- L'homogénéité de la langue ou de la culture ;

[8] BAENDE BOFUTA Y., *op.cit.,* p.4

- Les relations de coopérations historiques ;
- Le partage des ressources communes ;
- Des raisons politiques et sécuritaires ;
- Une question de positionnement stratégique…

Par exemple, d'aucuns se demandent pourquoi dans l'UE, la France effectue la plupart de ses échanges avec l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et l'Espagne. Parmi les raisons, il y a la proximité géographique, outre la capacité gigantesque de production de ces grandes puissances économiques. Mais les relations commerciales particulières avec la Belgique résident surtout dans le patrimoine culturel et linguistique qu'elles ont en commun.

e) Les défis à relever dans la zone de libre-échange continentale africaine

Selon le forum global sur la sécurité alimentaire et la nutrition relatif à l'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine, tenu du 05 mai au 2 juin 2020, dans les interventions de 17 pays africains, les défis suivants ont été relevés par rapport à ce dont il s'agit :

- Les décisions et les pratiques nationales contradictoires et un manque général d'intégration des Etats africains qui risquent de rendre difficile la mise en œuvre efficace de cette zone de libre-échange africaine (Emile Houngbo) : A cet effet, l'évocateur de cet obstacle a souligné qu'il est crucial de tirer les leçons des expériences des communautés économiques régionales, et d'autres organisations similaires, telles que la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, la communauté de développement de l'Afrique Australe et la communauté de l'Afrique de l'Est. Pour renchérir, il a souligné la nécessité de soutenir la zone de libre-échange africaine par des initiatives qui contribuent à susciter l'intérêt de sa création ;
- Le problème du manque des textes législatifs des gouvernements en la matière, voire l'indiscipline dans le respect des textes existants, et parfois l'ingérence des gouvernements ;
- Les coûts à supporter, notamment les coûts sociétaux, économiques et environnementaux. A cet effet, avant de se prononcer sur les accords, les pays concernés doivent avoir une idée précise sur les avantages et les coûts qu'ils impliquent (Dugasa Dirbaba) ;
- L'incapacité des marchés à régler les problèmes de l'offre et de la demande : A cet effet, selon le même forum précité, bon nombre des accords de libre-échange ont été abandonnés du fait des défaillances des marchés. Il est vrai que ces marchés sont souvent incapables de remplir leur véritable fonction, à savoir l'ajustement de l'offre et de la demande et que les coûts liés à la correction de ces défaillances du marché sont souvent bien plus élevés que les bénéfices découlant des opérations commerciales ;
- Un autre problème lié à l'offre et à la demande sur le marché tient au fait que la plupart des pays africains connaissent des déficits dans le domaine agricole, et dans bien d'autres depuis plusieurs décennies, alors que l'accroissement des échanges commerciaux suppose des excédents qui peuvent ensuite être échangés.

En effet, pour qu'un pays participe à la zone de libre-échange, il faut que sa production nationale satisfasse d'abord aux besoins du marché intérieur. Le Sénégal par exemple a été cité dans le Forum susmentionné comme un pays riche en ressources halieutiques, mais où le commerce international a entraîné une pénurie des poissons sur le marché intérieur. Dans le contexte spécifique de ce pays, la zone de libre-échange devrait contribuer à éviter des accords de pêche défavorables et à assurer au contraire un approvisionnement intérieur en poissons suffisant pour promouvoir des régimes alimentaires riches en protéines pour la population du pays (Jacques Diouf).[9]

Un deuxième exemple est celui de la Grande Bretagne qui, après avoir quitté l'UE avec fracas, refuse catégoriquement que les membres de cette organisation accèdent à ses eaux pour la pêche. Ce point a fait l'objet de plusieurs discussions allant jusqu'à bloquer la signature de l'accord de sortie de ce pays dans l'UE.

2.2. Coût d'opportunité

C'est le manque à gagner résultant du renoncement à toute utilisation d'un facteur de production qu'engendre un usage déterminé dudit facteur. Dans le cadre de notre analyse, il importe de déterminer la proportion de recettes douanières à laquelle la RDC a renoncé, et de tester si cette dernière est significative ou non.

[9] Forum global sur la sécurité alimentaire et la nutrition relatif à l'accord sur la zone de libre- échange continentale africaine, tenue du 05 mai au 2 juin 2020

Dans l'analyse du coût d'opportunité, il sied de noter que le principe des avantages comparatifs est celui qui est à la base de l'expansion du commerce international. En d'autres termes, cette notion du coût d'opportunité nous introduit dans le concept du taux marginal de substitution selon lequel la valeur d'un bien peut être exprimée dans celle d'un autre bien, et dans le cadre du commerce international, un pays peut décider d'augmenter la production d'un bien tout en réduisant ou abandonnant celle d'un autre bien pour lequel la production est couteuse et moins performante. Cela contribue à la spécialisation des pays dans la production des biens et services, et contribue en même temps à l'accroissement de l'économie mondiale. Pour illustrer ce principe des avantages comparatifs, prenons un exemple simple tel qu'énoncé par Paul Grugman et alliés (2009, pp.62-63) :

Supposons que l'UE fabrique 10 millions de chemises bas de gamme, et que les ressources employées pour la fabrication de ces chemises pourraient aider à produire 10 000 voitures. Donc, le coût d'opportunité des chemises en voitures dans l'UE sera de 10 000 voitures. Cependant, ces mêmes chemises pourraient être fabriquées en Asie où le coût d'opportunité en termes de voitures est plus faible qu'en Europe. En effet, ces pays ont un meilleur accès aux matières premières (Chine, Inde et Pakistan comptent parmi les principaux producteurs du coton) et les travailleurs sont relativement moins efficaces que leurs collègues européens pour la fabrication des biens sophistiqués comme les automobiles. Supposons que l'arbitrage en Chine soit de l'ordre de 10 millions de chemises contre 3 000 voitures. Cette différence de coûts d'opportunités rend alors possible une réorganisation mutuelle et bénéfique de la production mondiale.

Imaginons que l'Union Européenne abandonne ainsi la production des chemises de bas de gamme et consacre les ressources ainsi libérées à la fabrication automobile. La spécialisation de l'UE dans la production automobile et celle de la Chine dans le prêt-à–porter permet d'augmenter la production mondiale. Pour la même quantité de chemises, l'économie mondiale peut maintenant produire 7 000 voitures supplémentaires. Cette hausse doit permettre a priori d'élever le niveau de vie dans chacun des pays. Cela peut être représenté dans le tableau suivant :

Pays	**Millions de chemises**	**Milliers de voitures**
Union Européenne	-10 000 000	+10 000
Chine	+10 000 000	-3 000
Total	0	+ 7 000

D'une manière générale, étant donné que la renonciation à la quantité d'un bien entraîne l'accroissement d'un autre, pour déterminer ce coût d'opportunité, il faut recourir au calcul du taux marginal de substitution tel que $\frac{P_x}{P_y} = \frac{Pm_x}{Pm_y}$ où X et Y représentent par hypothèse les deux biens dont il faut déterminer la valeur de l'un dans celle de l'autre pour arriver à calculer le coût d'opportunité.

L'équation de base est supposée être Ct = P_xX + P_y Y (1)[10]. Dans cette équation, le P_x représente le prix du bien X et, X la quantité totale dudit bien. Ainsi P_xX est la dépense totale consacrée au bien X. Dans le même ordre d'idées, *le* P_y représente le prix du bien Y et, Y même la quantité de ce bien. Alors P_y Y est la dépense totale consacrée au bien Y[11]. En renonçant à une dépense totale d'un bien, on accroit simultanément la quantité et la dépense totale de l'autre bien. Ceci explique bien la Théorie des avantages comparatifs de David Ricardo.

En rapport avec le coût d'opportunité d'une zone de libre-échange, Jaime de Melo démontre d'une part que les avantages des ACR ne sont pas seulement économiques, mais sont aussi sociopolitiques. D'autre part, une telle intégration entraîne un coût d'opportunité important pour des petites économies ouvertes.[12] Pourtant, les petites économies ne peuvent aucunement influencer les marchés internationaux, mais ne sont que des preneuses de prix.[13]

Dans une autre étude intitulée « Vers une plus grande reconnaissance des complémentarités entre aspects politiques et économiques des accords régionaux », Jaime de Melo explique le même accroissement du

[10] LYPSEY, PURVIS &STEINER, *Microéconomique,* Gaétan Morin, 1998, p149.
[11] EDOUARD T., *Mathématiques pour l'économiste*, sd.
[12] JAIME DE MELO, Zone de libre-échange continentale africaine : une occasion d'approfondir la coopération sur les biens publics régionaux, Ferdi Policy 2019
[13] LYPSEY, PURVIS &STEINER, *Macroéconomique,* Gaétan Morin, 1998, p.50

coût d'opportunité dû à la renonciation de plusieurs avantages économiques en compensation de certains gains sociaux, tels que l'absence des guerres entre nations.[14]

La même notion du coût d'opportunité dans le cadre de la gestion de l'environnement a été démontrée par Karsenty A et Thomas S. dans leur étude intitulée « Paiements pour services environnementaux et biodiversité dans les pays du sud : le salut par la déforestation évitée ». Ces auteurs ont expliqué comment les paiements pour les services environnementaux compensent le coût d'opportunité énorme que supportent les pays du sud en abandonnant certaines de leurs activités lucratives.[15]

III. ETAT DES LIEUX DE LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE CONTINENTALE EN RDC

Ce fut le vendredi, 02 avril 2021 que la chambre haute du parlement de la RDC a ratifié le projet de lois inhérent à l'adoption de la zone de libre-échange intercontinentale africaine. Pourtant, depuis plusieurs décennies, la mauvaise gouvernance macroéconomique du pays n'a pas favorisé l'expansion de l'économie congolaise. L'ensemble du pays étant plongé dans un marasme économique, les exportations en direction des pays africains membres de cette intégration économique sont quasiment inexistantes ; or, l'adhésion à cette zone de libre-échange conduit à la suppression des barrières douanières. Aussi faut-il s'interroger sur le coût d'opportunité que le pays doit supporter en l'absence des échanges de biens avec ses partenaires. Pour déterminer ce coût d'opportunité, nous partons d'étude comparative entre les deux moyennes des recettes douanières avant et après l'adoption de la zone de libre-échange.

Tableau I. Recettes douanières de la RDC en francs congolais de 2018 à 2020

Années	Recettes douanières en FC
2018	2 645 400 000 000
2019	2 550 300 000 000
2020	4 506 458 000 000

Source : Loi de finances de 2018, 2019 et 2020 en RDC.

Ce tableau nous présente l'évolution des recettes douanières de 2018 à 2020. La plus grande réalisation est celle de 2020, tandis que la plus petite est celle de 2019. Cependant, nous allons convertir ces chiffres en dollars afin de fiabiliser nos analyses.

Tableau II. Recettes douanières de la RDC en USD de 2018 à 2020

Années	Taux de conversion	Recettes douanières en FC	Recettes douanières en USD
2018	1$= 1 676,99 FC	2 645 400 000 000	1 577 469 156,04
2019	1$ = 1 644,30 FC	2 550 300 000 000	1 550 994 344,09
2020	1$ = 1 969,32 FC	4 506 458 000 000	2 288 332 013,08
Moyenne	-	-	1 805 598 504,40

Source : Nous-mêmes, à partir des données du tableau n°1

Dans ce tableau, nous avons converti les recettes douanières du tableau n°1 en dollars américains. Il s'avère que le plus grand chiffre est celui de 2020, tandis que le plus petit est de 2019. La moyenne de ces recettes en USD est de **1 805 598 504,40.**

Dans les lignes qui suivent, nous allons présenter la tranche des recettes douanières des années après l'adoption de la zone de libre-échange afin d'en déterminer une deuxième moyenne que nous allons confronter à celle précédente.

Tableau III. Recettes douanières de la RDC en FC de 2021 à 2023

[14] JAIME DE MELO, Vers une plus grande reconnaissance des complémentarités entre aspects politiques et économiques des accords régionaux.

[15] KARSENTY A et THOMAS S., « Paiements pour services environnementaux et biodiversité dans les pays du sud : le salut par la déforestation évitée », in *Revue du Tiers Monde*, 2010, pp.57-74.

Années	Recettes douanières en FC
2021	762 426 643 033
2022	597 600 818 519
2023	3 049 200 000 000

Source : Loi de finances de 2021, 2022 et 2023 en RDC.

Dans ce tableau, nous avons présenté les recettes douanières de la RDC après l'adhésion du pays à la zone de libre-échange. Les plus grandes recettes sont celles de 2023, tandis que les plus petites sont celles de 2022. Nous allons aussi pondérer ces chiffres par les taux de conversion respectifs afin de crédibiliser nos analyses.

Tableau IV. recettes douanières de la RDC en USD de 2021 à 2023

Années	Taux de conversion	Recettes douanières en FC	Recettes douanières en USD
2021	1$= 1 992,41	762 426 643 033	382 665 537,23
2022	1$ = 2 004,90	597 600 818 519	298 070 137,42
2023	1$ = 2 641,63	3 049 200 000 000	1 154 287 315,03
Moyenne	-	-	611 674 329,89

Source : Nous-mêmes par la conversion des chiffres du tableau III.

Il se dégage de ce tableau que les plus grandes recettes sont toujours celles de 2023, tandis que les plus petites sont celles de 2022, tandis que la moyenne en USD est de **611 674 329,89.**

Pour déterminer le coût d'opportunité et sa significativité, nous allons, dans les tableaux suivants, calculer la somme des carrés des écart-types de chaque période et procéder par le test de deux moyennes. Pour simplifier le calcul, nous allons diviser tous les chiffres en $ par 1 000 000.

Tableau V. Calcul de la somme des carrés des écarts

Années	Recettes en $/1000 000 ($X_i$)	$(X_i - \bar{X})^1$	$(X_i - \bar{X})^2$
2018	1 577, 46915604	-228,12934836	52 042, 99958315823
2019	1 550, 99434409	-254,60416031	4 823,27844716017
2020	2 288, 33201308	482,73350868	233 031,64040250360
Sommes			**349 897,91843282190**

Source : Nous-mêmes, à partir de nos calculs.

De ce tableau, il se dégage que la moyenne de la première période est de **1 805,59850440,** tandis que l'écart-type qui est la racine carrée de **116 632,6394776073**

→ $\sqrt{116\,632{,}6394776073}$ = **341,52.**

Tableau VI. Calcul de la somme des carrés des écarts.

Années	Recettes en $/1000 000 ($X_i$)	$(X_i - \bar{X})^1$	$(X_i - \bar{X})^2$
2021	382,66553723	-229,01	52 445,02711730300
2022	298,07013742	-313,60	98 347,58953552160
2023	1154,28731503	542,61	294 428,85163706300
Sommes			445 221,46828988700

Source : Nous-mêmes, à partir de nos calculs.

De ce tableau, il se dégage que la moyenne de la deuxième moyenne de la période est de **611,67432989,** tandis que l'écart-type qui est la racine carrée de **148 407,15609663**

$\rightarrow \sqrt{125\,737{,}200276268} =$ **385,24**.

De part et d'autre, n = 3 < 30

Seuil de signification : 0,05

Test de deux moyennes

$S_1{}^2 = \frac{somme\ des\ carrés\ des\ écarts}{n_1 - 1} \rightarrow \frac{349\,897{,}9184328219}{3-1} =$ **174 948,96**

$S_2{}^2 = \frac{somme\ des\ carrés\ des\ écarts}{n_2 - 1} \rightarrow \frac{445\,221{,}4682898870}{3-1} =$ **222 610,73**

$S^2 = \frac{(3)*174\,948{,}96+(3)*222\,610{,}73}{3+3-2} =$ **298 169,77**

La différence entre les deux moyennes (soit $\mathbf{1\,805{,}598 - 611{,}674}$) est de **1 193,924** ; donc **1,193924** milliards de dollars américains.

$$\text{Tcalculé} = \frac{1805{,}598 - 611{,}674}{\sqrt{298\,169{,}77\,(1/3 + 1/3)}} = \mathbf{2{,}678}$$

$\mathbf{T_{théorique}}$ au seuil de signification de α = **0,05 => ddl = 2,776**. $\mathbf{T_{calculé} < T_{théorique}}$; nous concluons donc qu'il existe une différence significative entre la moyenne des recettes douanières de la période d'avant l'adhésion dans la zone de libre-échange et celle d'après. Donc, le coût d'opportunité est suffisamment important.

IV. DISCUSSION

L'originalité de notre étude s'établit à plusieurs niveaux comparativement à nos prédécesseurs. A cet effet, notre recherche est focalisée sur le coût d'opportunité que la RDC supporte en matière douanière depuis son adhésion à la zone de libre-échange. Ainsi, nos résultats ont été les suivants :

- la moyenne des recettes douanières des années 2018, 2019 et 2020 est de 1 805,59850440 et demeure très supérieure à celle des années 2021, 2022 et 2023, après l'adoption de la zone de libre-échange, laquelle est de 611,67432989. Cette supériorité explique l'importance du manque à gagner que le pays supporte à cause de cette intégration régionale ;
- la différence entre les deux moyennes (soit $1\,805{,}598 - 611{,}674$) est de 1 193,924; donc 1,193924 milliards de dollars américains ;
- le $t_{calculé}$ de 2,678 est inférieur à celui théorique qui est de 2,776 au seuil de signification de 5%, ce qui démontre une grande significativité de la différence entre les deux moyennes. En revanche, nos prédécesseurs ont mené leurs études dans des contextes spatio-temporels différents du nôtre, et ont abouti à leurs propres résultats. Par exemple, en rapport avec le coût d'opportunité d'une zone de libre-échange, Jaime de Melo démontre d'une part que les avantages des ACR ne sont pas seulement économiques, mais sont aussi sociopolitiques. D'autre part, une telle intégration entraîne un coût d'opportunité important pour des petites économies ouvertes. La même notion du coût d'opportunité dans le cadre de la gestion de l'environnement a été démontrée par Karsenty A et Thomas S. dans leur étude intitulée « Paiements pour services environnementaux et biodiversité dans les pays du sud : le salut par la déforestation évitée ». Ces auteurs ont expliqué comment les paiements pour les services environnementaux compensent le coût d'opportunité énorme que supportent les pays du sud en abandonnant certaines de leurs activités lucratives.[16]

CONCLUSION

Dans cette étude intitulée « Zone de libre-échange : étude du coût d'opportunité en RDC », notre objectif était de déterminer le manque à gagner que la RDC supporte depuis son intégration dans la zone de libre-échange continentale africaine.

Pour mener cette étude, nous avons utilisé les méthodes comparative et statistique, lesquelles ont été étayées par les techniques documentaire et d'enquête.

A l'issue de notre étude, nous avons abouti aux résultats suivants :

- la moyenne des recettes douanières des années 2018, 2019 et 2020 est de 1 805,59850440 et demeure très supérieure à celle des années 2021, 2022 et 2023, après l'adoption de la zone de libre-échange, laquelle est de 611,67432989. Cette supériorité explique l'importance du manque à gagner que le pays supporte à cause de cette intégration régionale ;

[16] KARSENTY A. et THOMAS S., *Op.cit.*, pp.57-74

- la différence entre les deux moyennes (soit 1805,598-611,674) est de 1193,924; donc 1,193924 milliards de dollars américains ;
- le $t_{calculé}$ de 2,678 est inférieur à celui théorique qui est de 2,776 au seuil de signification de 5%, ce qui démontre une grande significativité de la différence entre les deux moyennes.

Etant donné que le pays supporte un coût d'opportunité important, il est capital que la RDC investisse dans la création et la redynamisation de ses propres entreprises pour augmenter sa production dans tous les secteurs économiques afin de maximiser les exportations vers les pays membres de la zone de libre-échange continentale africaine pour profiter pleinement de cette intégration économique qui s'inscrit de manière inéluctable dans le contexte de mondialisation.

V. BIBLIOGRAPHIE

- BAENDE BOFUTA Y., (2020), Séminaire de mondialisation économique, inédit, UNIKIN ;
- EDOUARD T., Mathématiques pour l'économiste ;
- Forum global sur la sécurité alimentaire et la nutrition relatif à l'accord sur la zone de libre- échange continentale africaine, tenue du 05 mai au 2 juin 2020 ;
- GRUGMAN P. & OBSTFELD M., (2009), Economie internationale, Paris ;
- JAIME DE MELO, Zone de libre-échange continentale africaine : une occasion d'approfondir la coopération sur les biens publics régionaux, Ferdi Policy 2019 ;
- JAIME DE MELO, Vers une plus grande reconnaissance des complémentarités entre aspects politiques et économiques des accords régionaux ;
- LYPSEY, PURVIS &STEINER, (1998) Microéconomique, Gaétan Morin ;
- LYPSEY, PURVIS &STEINER, (1998) Macroéconomique, Gaétan Morin ;
- KARSENTY A et THOMAS S. (2010), Paiements pour services environnementaux et biodiversité dans les pays du sud : le salut par la déforestation évitée, in Revue du Tiers Monde.